

BUREAU ETUDE :

VERDI

DELEGATAIRE :



FINANCEUR :



MAITRE D'OUVRAGE :



Schéma Directeur d'Assainissement Système de Chaux-des-Crotenay

Contrôles de branchement

Réunion publique du 15 septembre 2026

Sommaire

- 1 – Contexte et objectifs des contrôles
- 2 – Déroulement des visites domiciliaires
- 3 – Préparation de la visite et prise de RDV



1 - Contexte et objectifs des contrôles

Contexte et objectifs des contrôles :

Déroulé d'un schéma directeur d'assainissement

Améliorer la connaissance du système d'assainissement de Chaux-des-Crotenay

Réaliser une mise à jour cartographique sous SIG (Système d'information Géographique)

Garantir la protection du milieu naturel et le respect de la réglementation

Recenser et mettre en évidence les problèmes existants et émergents

Accompagner l'urbanisation et l'aménagement du territoire

Proposer à la collectivité des solutions techniques appropriées et viables afin de remédier aux faiblesses et d'optimiser son système d'Assainissement

Permettre au maître d'ouvrage de faire des choix justifiés quant aux orientations futures de la gestion de l'assainissement collectif

Proposer à la collectivité une stratégie de renouvellement de son patrimoine réseaux

Phase 1 : Etat des lieux et recueil des données



Phase 2 : Investigation de terrains et campagne de mesures



Phase 3 : Localisation précise des anomalies et des dysfonctionnements du réseau – Bilan du fonctionnement du système



Phase 4 : Construction du schéma directeur et du programme de travaux

Contexte et objectifs des contrôles :

Le système d'assainissement de Chaux-des-Crotenay

Données générales :

- Population totale : 409 habitants (INSEE 2023)
- Estimation population raccordée à l'assainissement : 344 habitants
- Nombre d'abonnés assujettis à l'assainissement : 257 abonnés
- Exploitation : Délégation de Service Publique à SUEZ Eau France

Réseau de collecte des eaux usées :

- Linéaires :

Commune	Séparatif eaux usées (km)	Unitaire (km)	Total (km)
Chaux-des-Crotenay	3,17	5,52	8,69
Total (km)	3,17	5,52	8,69
Total (%)	36%	64%	100%

- 8 déversoirs d'orages
- 1 poste de refoulement en tête de station d'épuration

Unité de traitement :

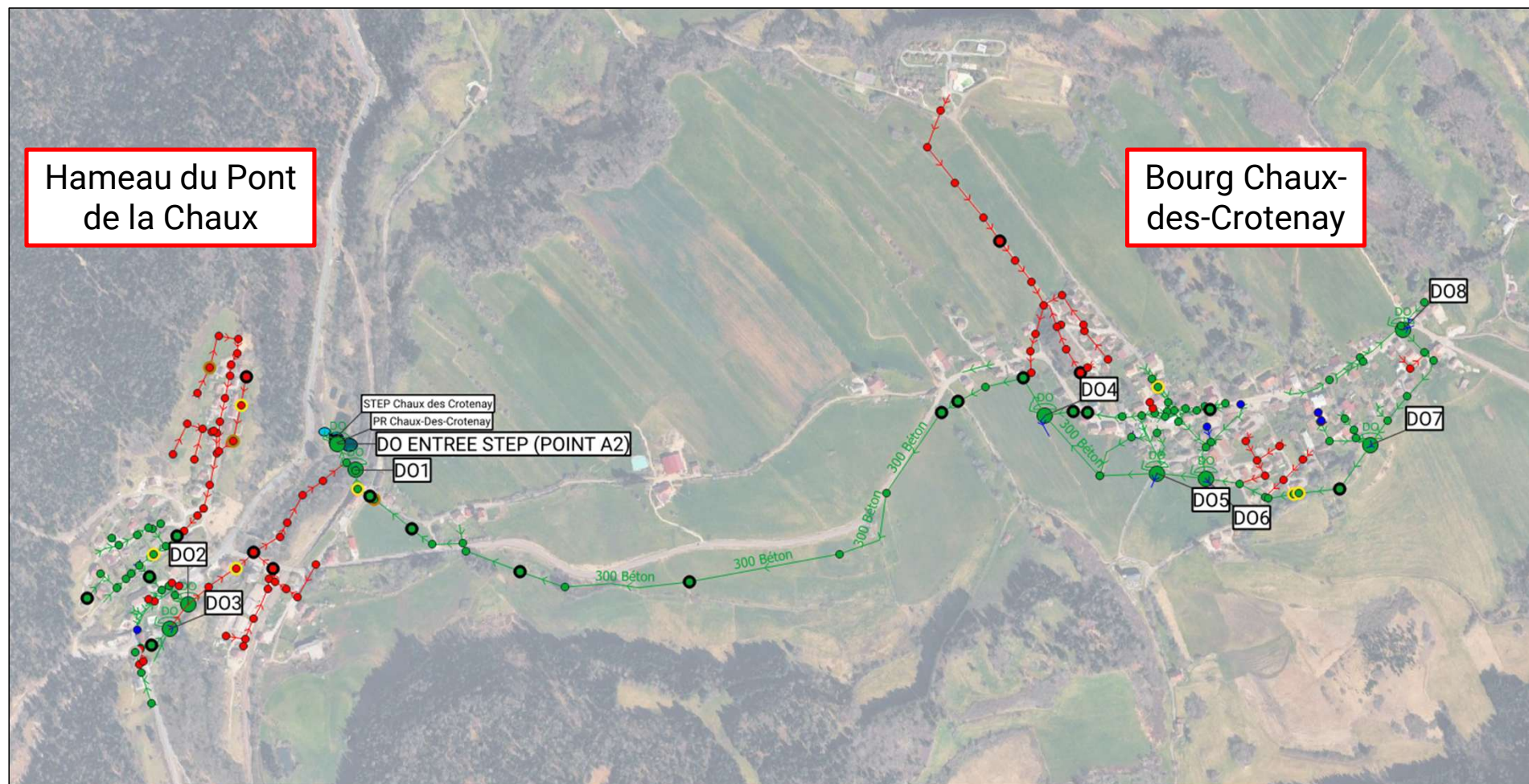
- Type : Lagunage avec aération
- Date mise en service : 1993
- Dimensionnement : 1000 EH
- Rejet des eaux traitées : Rivière La Lemme

Problématiques identifiées :

- Forte variation hydraulique
=> Présence eaux claires parasites
- Conformité de traitement fragile par rapport aux normes de rejet
- Non conformités collecte et traitement : Arrêté de mise en demeure par la DDT (2021)

Contexte et objectifs des contrôles : Le système d'assainissement de Chaux-des-Crotenay

Synoptique du réseau de collecte des eaux usées:

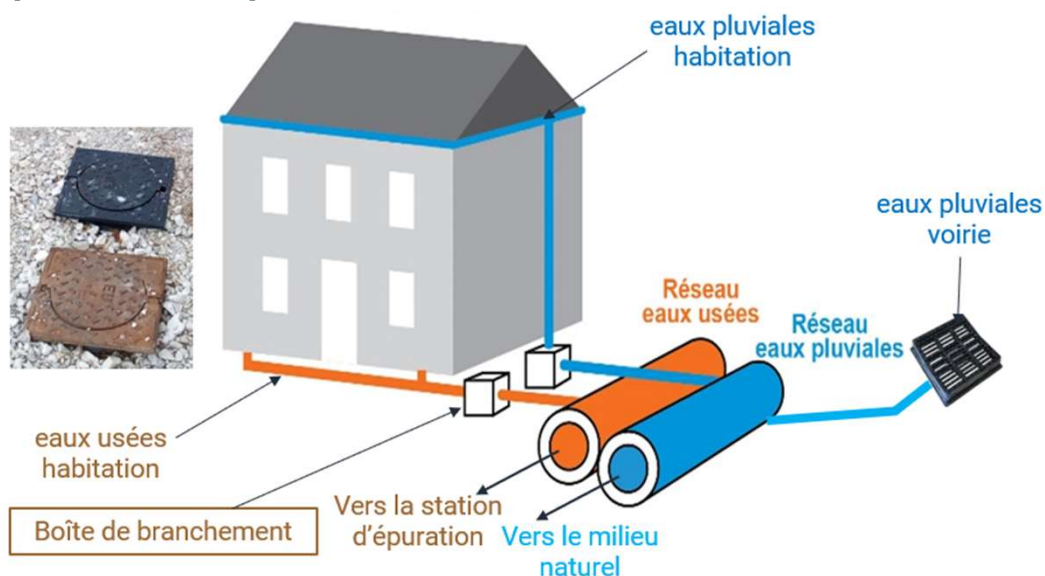


Contexte et objectifs des contrôles :

Objectifs des contrôles

Réseau Séparatif :

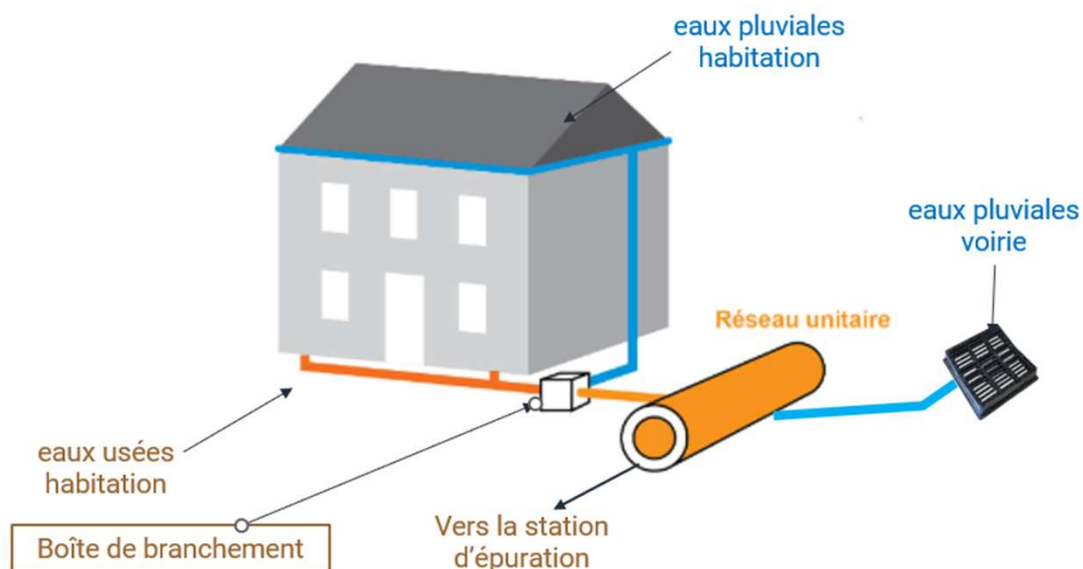
Un tuyau pour les eaux usées domestiques **et** un tuyau pour les eaux pluviales



- Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration en réduisant les apports d'eaux claires (eaux pluviales)
- Favoriser la Gestion intégrée des eaux pluviales (infiltration à la parcelle)
- Problème : Mauvais raccordements

Réseau Unitaire :

Un tuyau **unique** pour les eaux usées domestiques et les eaux pluviales



- Fonctionnement de la station d'épuration moins efficace
- Rejet d'eaux usées au milieu naturel en cas de grosses pluies

Contexte et objectifs des contrôles :

Objectifs des contrôles

Secteur en réseau Séparatif

- Chaque logement devrait avoir en limite de propriété une **boîte de branchement** sur laquelle sont raccordées les **eaux usées uniquement** (WC, Cuisine, salle de bain, Machine à Laver, siphon de garage) ;
- Les fosses septiques ou fosses toutes eaux doivent être déconnectées
- Les eaux pluviales (chéneaux de toiture, grilles de cours, drains...) doivent aller :
 - Soit au réseau pluvial existant
 - Soit en infiltration à la parcelle

Vérifier le bon raccordement

Secteur en réseau Unitaire

- Les fosses septiques ou fosses toutes eaux doivent être déconnectées
- Déterminer les modalités de raccordement de la propriété.

Si possible prévoir la mise en réseau séparatif côté privatif (séparation eaux usées et eaux pluviales)

Contexte et objectifs des contrôles : **Rappel règlementaire**

Article L 1331-1 du Code de la Santé publique :

- Le raccordement au réseau d'assainissement collectif est obligatoire

Délai :

- Sans délai pour les nouvelles constructions
- Délai maximal de 2 ans pour les logements existants (à partir de la fin des travaux de mise en séparatif)

Obligations (article L 1331-4 du Code de la Santé publique) :

- Les travaux nécessaires en domaine privé sont à la charge des particuliers
- La Communauté de Communes contrôle la conformité des installations, par l'intermédiaire du Bureau d'études Verdi (situé à Champagnole)

2 - Déroulement des visites domiciliaires

Déroulement des visites domiciliaires

Passage d'un technicien Verdi :

- Utilisation de colorants dans l'ensemble des évacuations de l'habitation
- Contrôle visuel des traces de colorants dans la boîte de branchement et/ou de l'arrivée dans le réseau d'assainissement
- Il est important de rendre accessible tous les points d'eau et les regards de visite sur le domaine privé
- Une alimentation d'eau doit également être disponible.

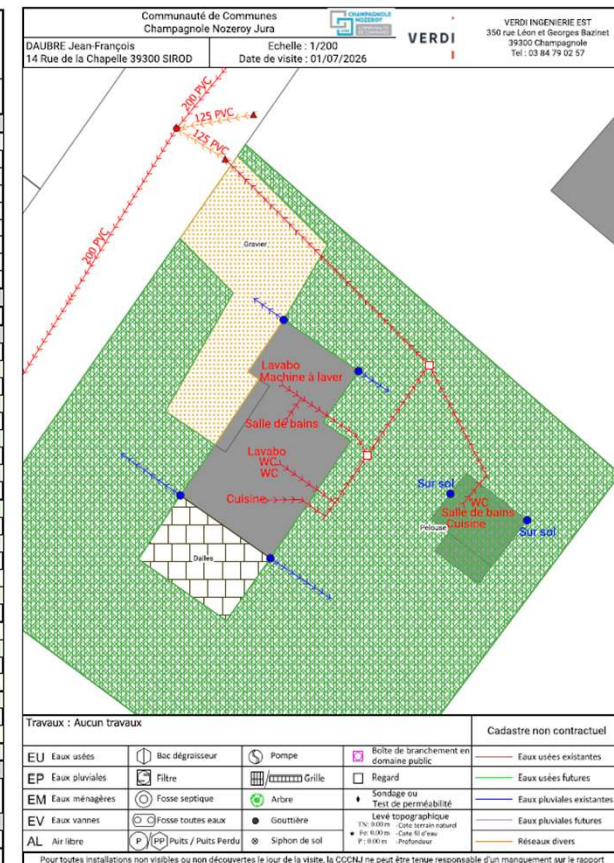


Déroulement des visites domiciliaires

Rendu des visites :

- Enquêtes prises en charge financièrement par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura.
- Plan** avec le détail des installations existantes et des éventuels travaux à réaliser pour se mettre en conformité (en cas de non-conformité).
- Le rapport fera **état des lieux des installations visibles à la date du contrôle** : *Pour toutes installations non visibles ou non découvertes le jour de la visite, la CCCNJ ne peut être tenue responsable d'un manquement sur le rapport.*

CHAMPAGNOLE NOZERROY JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES		Contrôles de branchements		VERDI	
Date du contrôle :		01/07/2026		Contrôleur Verdi :	
				VICHOT Mickaël	
Informations générales					
Adresse :		14 Rue de la Chapelle 39300 SIROD			
Type de résidence :		Adresse propriétaire si location :			
Principale		Nom :			
Secondaire ☒		Prénom :			
Location		N° + Rue :			
Autres :		Code postal :			
Nom, prénom de l'occupant :		Commune :			
Mail de l'occupant :		Téléphone :			
Téléphone de l'occupant :		Mail :			
N° de parcelle cadastrale :		ZI150			
Boîte de branchement					
Présence d'une boîte		Eaux pluviales		Eaux usées	
		Non		Oui	
Caractéristiques des raccordements					
		Réseau EU	Réseau EP	Unitaire	Fosse
Lavabo	Visuel	2			
	Colorant				
WC	Visuel	3			
	Colorant				
Douchette	Visuel				
	Colorant				
Machine à laver	Visuel	1			
	Colorant				
Cuisine	Visuel	2			
	Colorant				
Salle de bains	Visuel	1			
	Colorant				
Toit devant	Sonore				2
	Visuel				
	Colorant				
Toit derrière	Sonore	1			
	Visuel				2
	Colorant				1
Cour intérieure :	Sonore				
	Visuel				
	Colorant				
Autres :	Sonore				
	Visuel				
Observations					
Logement principal + gîte					
Conformité générale du branchement			Proposition pour la mise en conformité		
Conforme	☒	Non conforme	Travaux à réaliser :	Eaux pluviales	Non
Conforme, sans boîte de branchement				Eaux usées	Non



Conformité générale du branchement	
Conforme	☒
Conforme, sans boîte de branchement	

Déroulement des visites domiciliaires

Enquête
domiciliaire
initiale
gratuite

Période de réalisation des enquêtes :

- De octobre 2026 à février 2027

A l'issue de la visite :

- Le bureau Verdi établit une **fiche de conformité du branchement** (Conforme ou Non Conforme) avec un plan de situation et transmet la fiche à la Communauté de Communes.
=> *Le technicien VERDI indique oralement à la fin de la visite au particulier si le branchement est conforme ou non conforme et explique les éventuels travaux privés à réaliser pour se mettre en conformité.*
- **1) Maison raccordée sur réseau séparatif :** Si le branchement est **non conforme**
=> obligation pour le particulier de réaliser les travaux (un an maximum)
=> il conviendra ensuite d'avertir le bureau Verdi (et/ou la Communauté de Communes) des travaux réalisés afin de programmer une seconde visite (à la charge du particulier) pour valider la conformité du branchement et des travaux réalisés.
- **2) Maison raccordée sur réseau unitaire :** Si le branchement est **non conforme**
=> Attendre les travaux de mise en séparatif prévus par la Communauté de Communes. Certains travaux proposés pourront être anticipés (mise en réseau séparatif, déconnexion des eaux pluviales pour infiltrer à la parcelle, etc.).

Absence de rendez-vous et de visite :

- Le branchement est désigné par défaut « Non Conforme »

3 - Préparation de la visite et prise de RDV

Préparation de la visite et prise de RDV : Préparation de la visite

Avant le rendez-vous :

- Rendre accessible tous les points d'eau ;
- Préparer les plans des installations (si existants) / points particuliers
- **Tous les regards doivent être dégagés et accessibles, y compris les tampons d'accès aux bacs dégraisseurs, fosses septiques et fosses toutes eaux.**

Durée d'une visite :

- Durée : 30 à 45 min
- Horaire : 08h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30

Technicien :

Réalisation des visites par Mr VICHOT Mickaël (technicien VERDI)



*Merci de lui/leur réserver un
bon accueil*

Préparation de la visite et prise de RDV : Prise de rendez-vous

Auprès de Verdi à l'issue de cette réunion

À partir du 5 octobre 2026 jusqu'à février 2027

Du lundi au vendredi



Directement en ligne :

- En scannant le QR code du courrier
- Ou sur le lien : <https://enquete.verdi.fr/cccnj>

En contactant VERDI :

- En précisant : Contrôle de branchement d'assainissement sur la commune de Chaux-des-Crotenay
- Par téléphone, Mme Audrey MARECHAL (Assistante) : 03.84.79.02.57
- Par mail: vie@verdi.fr
- Adresse : 350 Rue Léon et Georges Bazinet 39300 CHAMPAGNOLE

→ Préciser lors de la prise de RDV s'il s'agit d'un particulier, d'un immeuble ou d'une entreprise

→ Si vous êtes locataire, merci de nous indiquer le propriétaire, le syndicat ou l'agence qui gère votre logement.

Merci de votre attention

